

Dispositif 4C : Des clés pour des Compétences, des Connaissances, une Carrière : positionnement de l'agent

Dans un contexte de nombreuses mutations, les compétences et les pratiques attendues des agents de la fonction publique hospitalière évoluent fortement. Les agents doivent être en capacité d'adapter facilement et « agilement » leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel. Ainsi, la maîtrise des compétences de base en communication écrite et orale, sur le plan numérique, le travail en équipe, les compétences liées à la maîtrise de l'espace et du temps, de l'organisation restent des préalables indispensables pour envisager une évolution professionnelle (accès à la formation continue, à un concours, à une qualification ou certification professionnelle, ou encore à une reconversion). La maîtrise des compétences clés favorise également l'épanouissement de la personne, l'intégration sociale et à une citoyenneté active.

PUBLIC VISÉ :

➤ Tout agent occupant un métier de 1^{er} niveau de qualification, ayant besoin de développer ses compétences clés

ORGANISÉ PAR :

➤ AFP21

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

A partir de 6 et jusque 12 par groupe

DURÉE :

➤ 6 heures au total

PRÉREQUIS :

➤ Aucun

CONTACT :

OBJECTIFS

➤ **Prescrire** à chaque agent un parcours de formation personnalisé, en fonction de sa maîtrise des compétences-clés, du poste occupé et de son projet

➤ **Identifier** pour chaque agent le profil d'apprentissage en fonction du parcours scolaire, du rapport aux apprentissages

➤ **Identifier** pour chaque agent le niveau de maîtrise du socle de connaissances et de compétences professionnelles, incluant le numérique

➤ **Orienter** l'agent vers le parcours formation adapté

➤ **Accompagner** l'agent dans la définition et la réalisation de son projet professionnel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

➤ Entretien individuel

➤ Passation de tests en ligne

PROGRAMME

L'étape de positionnement est le préalable à toute entrée dans un parcours de formation compétences clés. Elle doit permettre de garantir l'individualisation et la pertinence du parcours qui sera proposé à chaque agent en termes de contenu, de séquençage, de ressources pédagogiques et de durée. Ce positionnement s'inscrit également dans le cadre de l'accompagnement global de l'agent réalisé par son établissement et/ou par un autre professionnel de l'accompagnement.

La démarche de positionnement se déroule en 3 temps.

1. Un entretien individuel d'une durée maximum de deux heures :
 - Présentation du dispositif et des objectifs à l'agent ;
 - Validation des attentes de formation et du projet de l'agent.
2. Test de positionnement d'une durée de 2h00 :
 - Réalisation en ligne du test de positionnement avec l'outil DALIA (Dispositif d'apprentissage en ligne et en autonomie) sur site, avec la présence du formateur.
3. Entretien individuel de restitution des résultats :
 - Validation de l'inventaire des acquis avec l'agent ;
 - Définition des attentes et besoins de l'agent au regard de son projet ;
 - Orientation de l'agent vers le parcours correspondant à ses besoins.